



## Rupture CDD avant la fin

Par **Alye**, le **02/06/2013** à **13:04**

Bonjour, je suis actuellement en CDD depuis 7 semaines et je souhaiterais rompre mon contrat avant la fin ( 9mois ). Malheureusement le poste ne me convient pas et je ne supporte pas les conditions de travail. En effet ma chef est très lunatique et me fait subir du harcèlement morale. Sachant que durant ma période d'essai (1mois) je n'ai effectuer que des missions qui ne correspond pas à mes fonctions est ce qu'il est possible de "jouer" sur ce point pour rompre mon contrat ? Il me parait difficile de prouver le harcèlement et je ne souhaite pas avoir des dommages et intérêts à payer à l'entreprise.  
merci par avance.

Par **P.M.**, le **03/06/2013** à **23:43**

Bonjour,  
Puisque la période d'essai est terminée, vous ne pouvez rompre le CDD que pour embauche en CDI en respectant un préavis de 2 semaines ou par accord commun avec l'employeur et un avenant en raccourcissant le terme...